

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-CF1248

présenté par
M. Raux, Mme Belluco, Mme Pasquini, Mme Taillé-Polian, Mme Arrighi, M. Ben Cheikh,
Mme Sas, M. Bayou, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-
Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, Mme Rousseau,
Mme Sebaihi, M. Taché et M. Thierry

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Enseignement scolaire »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	15 000 000	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	15 000 000
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	0
Enseignement technique agricole	0	0
TOTAUX	15 000 000	15 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Écologiste - NUPES vise à rendre obligatoire des sorties scolaires régulières de découverte de la nature de l'école au lycée.

Sortie qui pourrait intervenir sur une demi-journée scolaire, à raison d'une sortie hebdomadaire ou bimensuelle, avec pour finalité éducative de sensibiliser les jeunes générations à la préservation de la biodiversité, au respect du vivant et la découverte de la nature qui les environne.

Conserver ou recréer du lien entre les jeunes et les espaces naturels proches est un des enjeux majeurs pour réussir la transition écologique dans les prochaines années. Et si l'on veut permettre aux plus jeunes de mieux comprendre comment protéger l'environnement, il est essentiel d'intégrer la reconnexion au vivant comme élément clé dans les programmes scolaires. De la maternelle au lycée, il est primordial de créer et d'adapter des activités, des ateliers et des leçons en lien avec la préservation de la biodiversité. D'autant qu'il est à présent reconnu les bienfaits du grand air portés tant par la déambulation, permettant de rompre la sédentarité qui sévit chez les enfants et les adolescents, que pour permettre de développer les capacités d'apprentissage plus efficaces.

Bien que les objectifs pour l'horizon 2030 soient à saluer, l'Éducation au Développement Durable (EDD) doit aller plus loin. C'est aussi le moment de proposer d'autres formats d'apprentissage, loin des leçons traditionnelles que nous avons tous et toutes connues, parfois ennuyantes et peu enclines à engager les élèves. Face aux risques de décrochage, des solutions innovantes sont déjà mises en place ailleurs en Europe. Les concepts de l'uderskole en Scandinavie ou celui de la pédagogie Steiner-Waldorf en Allemagne sont de plus en plus reconnus comme des alternatives viables au système éducatif conventionnel. Notre système français ignore trop les lieux à investir, les acteurs locaux à rencontrer et surtout les activités manuelles à développer en lien avec les apprentissages.

Nous proposons que chaque établissement scolaire de l'école primaire au lycée développe un projet de sensibilisation à la biodiversité. Ce projet devrait amener à renouer un lien fort entre les jeunes et l'environnement en développant des activités en lien avec des structures locales de préservation de la biodiversité. Une telle mesure devrait permettre de sensibiliser les élèves à ces enjeux, à l'échelle locale, en les impliquant directement en tant qu'acteurs pour agir pour la biodiversité. De nombreux spécialistes s'entendent pour montrer les bienfaits du contact avec l'environnement sur le développement des enfants. Selon les travaux du biologiste suédois Patrik Grahn, les enfants qui étudient dans ce cadre sont « moins souvent malades, plus sociables et ont une meilleure concentration ».

Les classes vertes sont actuellement définies par les circulaires n° 99-136 du 21 septembre 1999 et n° 2005-001 du 5 janvier 2005. A l'heure actuelle, les classes de découvertes et les classes d'environnement comprennent au moins une nuitée et appartiennent à la catégorie des sorties scolaires : elles sont donc facultatives. Nous proposons donc de rendre obligatoire au moins une demi-journée en extérieur sous forme de sortie éducative hebdomadaire ou bimensuelle. Ce travail aurait vocation à se faire en partenariat avec les collectivités territoriales (pour les primaires), les départements (pour les collèges), les régions (pour les lycées) et les associations locales de la jeunesse et de préservation de l'environnement ainsi que le Ministère de l'Éducation Nationale et le Ministère de la Transition Écologique.

L'Office français de la biodiversité pourra mettre un livret à destination des enseignant.e.s de ces niveaux avec des idées de sorties simples, avec des ressources pédagogiques déjà existantes sur les enjeux de biodiversité (chiffres, leçons, vidéos, etc) et des liens vers les associations et structures locales engagées sur ces questions.

Dans cette même démarche, il serait pertinent de créer un livret national ou « boîte à outils de la biodiversité » destiné aux enseignant·e·s et professeur·es avec des idées de ressources, de sujets et surtout d'ateliers très concrets (par exemple, la fresque de la biodiversité) à réaliser en classe. L'objectif est d'engager les jeunes dans des ateliers collaboratifs pour parler de biodiversité et réfléchir à des solutions.

Pour respecter les dispositions de la loi organique relative aux lois de finances, le présent amendement transfère donc, en AE et en CP, 15 millions d'euros de l'action 09 « Fonctionnement des établissements » du programme n° 139 « Enseignement privé du premier et du second degrés », vers l'action 01 « Vie scolaire et éducation à la responsabilité » du programme n° 230 « Vie de l'élève ». Nous appelons le Gouvernement à lever le gage.

Cet amendement est rédigé sur la base d'une proposition de Déclic.